



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Montpellier, le 12/05/2023

**Restriction de récolte, de pêche, de commercialisation et de consommation des moules et palourdes de l'étang de THAU. Les huîtres de Thau et les escargots (gastéropodes) ne sont pas concernés par ces restrictions.**

Les résultats des prélèvements de moules effectués le 9 mai 2023, dans le cadre du réseau REPHYTOX, dans l'étang de THAU, montrent une contamination en toxines lipophiles de ces coquillages supérieure au seuil réglementaire. En l'absence de résultat sur les palourdes les mesures de restriction leur sont étendues.

En conséquence, **le Préfet de l'Hérault a décidé ce jour** l'interdiction de la pêche récréative et professionnelle, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, de la distribution et de la commercialisation en vue de la consommation humaine **des moules et des palourdes** des zones de l'étang de THAU.

Cette mesure temporaire sera levée dès lors que les conditions de sécurité sanitaire seront réunies pour une réouverture des zones de production.

Les **huîtres et les escargots** provenant de l'étang de THAU **n'ont pas montré de contamination** et peuvent donc être **consommés sans restriction**.

De même, **tous les coquillages récoltés** dans l'étang de THAU **avant le 9 mai 2023 ne sont pas soumis à ces mesures de restriction**.

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts> ou sur l'application qualitéCoq.

#### Recommandations :

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées...) associés au non à des maux de tête persistants ou des vertiges sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Il est rappelé que **la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons** (végétaux microscopiques). Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la consommation. Il est demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer.